



VALERIE PECRESSE  
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ÉTAT  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)  
[www.comptes-publics.gouv.fr](http://www.comptes-publics.gouv.fr)

Paris, le 12 janvier 2012  
N° 103

## SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2011

**Solde** Le solde général d'exécution au 30 novembre 2011 s'établit à -97,2 Md€ tandis qu'il s'établissait à -140,7 Md€ à la même date en 2010. A la fin décembre, le solde de l'État pour l'année 2011 s'établit à un niveau inférieur à 91,5 milliards d'euros, soit une amélioration proche de 4 milliards d'euros par rapport à la dernière loi de finances rectificative de 2011 (-95,3 milliards d'euros). Le solde définitif pour 2011 sera publié le mardi 8 février 2012.

L'évolution du solde général d'exécution à fin novembre 2011, par rapport à la situation à fin novembre 2010, se caractérise par les éléments suivants :

- une évolution du solde des comptes spéciaux (avances et opérations financières) de -9,3 Md€, liée principalement aux décaissements du prêt octroyé à la Grèce opérés en janvier, mars et juillet 2011 et à la mise en œuvre cette année, sur le compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales », des avances sur le nouveau panier de ressources fiscales qui se substitue à la taxe professionnelle supprimée en 2010 (sans impact sur le solde en fin d'année) ;
- une amélioration de 43,5 Md€, d'une année sur l'autre, du solde du budget général (cf. ci-après l'évolution des dépenses et recettes du budget général).



## Dépenses

Au 30 novembre 2011, les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 335,3 Md€, contre 382,7 Md€ au 30 novembre 2010.

La progression de la dépense à fin novembre est globalement conforme à la prévision de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2011.

- D'une année sur l'autre, la baisse s'explique, d'une part, par les effets transitoires en 2010 de la réforme de la taxe professionnelle portant sur les versements au profit des collectivités territoriales (29,1 Md€ à fin novembre 2010 contre 2,7 Md€ à fin novembre 2011) et, d'autre part, par l'impact des dépenses liées au programme d'investissements d'avenir en gestion 2010 (26,2 Md€ cumulés à fin novembre 2010).
- S'agissant de l'évolution de la charge de la dette, la charge effective d'intérêts à fin novembre progresse d'une année sur l'autre de 6 Md€. La charge de la dette a été réévaluée sur l'année de +1 Md€ par rapport à la loi de finances initiale : +1,4 Md€ pris en compte dans la loi du 19 septembre 2011 de finances rectificative pour 2011 sur la charge indexée, du fait du surcroît d'inflation constaté sur 2011, puis -0,4 Md€ pris en compte dans la loi du 28 décembre 2011 de finances rectificatives pour 2011, pour prendre en considération la baisse des taux applicables aux Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF). L'évolution de la charge totale de la dette est en ligne avec cette dernière prévision.

## Recettes

Au 30 novembre 2011, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 247 Md€ contre 241,7 Md€ à fin novembre 2010.

A fin novembre, les recettes fiscales nettes sont en hausse de 7 Md€ par rapport à l'exécution de novembre 2010. Elles sont globalement en ligne avec la prévision de la dernière loi de finances rectificative pour 2011.

La baisse observée sur les autres recettes fiscales nettes (20,4 Md€ à fin novembre 2011 contre 26,7 Md€ à fin novembre 2010) résulte notamment de l'affectation transitoire, en 2010, au budget général, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, des nouveaux impôts locaux, non reconduite en 2011 (écart à fin novembre de -12,2 Md€ entre 2010 et 2011, en partie compensé par des écarts positifs sur d'autres lignes).



Les recettes non fiscales s'établissent à 13,4 Md€ contre 15,7 Md€ à fin novembre 2010.

- L'écart constaté par rapport à l'exécution 2010 résulte, pour l'essentiel, de décalages calendaires d'un mois sur l'autre, du non-renouvellement, en 2011, d'une recette exceptionnelle 2010 (1 Md€, amende France Télécom), ainsi que des effets de la mise en place du CAS contrôle de la circulation et du stationnement routiers sur la part des produits correspondants revenant à l'Etat (modifications du circuit financier et du calendrier).

En novembre 2011, les recettes non fiscales enregistrent notamment le versement, pour un montant total de 71 M€, du dividende versé à l'Etat par l'Agence française de développement, ainsi que le versement par GDF-SUEZ de l'acompte sur le dividende de l'exercice 2011, pour un montant de 673 M€.

**Comptes spéciaux** Les comptes spéciaux (hors compte d'avances aux collectivités locales) n'enregistrent pas d'événement significatif en novembre 2011.

**Contacts presse :**

Cabinet de Valérie PECRESSE : Cécile DELIQUE - 01 53 18 43 10